



ETUDE DU SOIR et ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

Aux Parents d'élèves du collège

Au collège il existe deux dispositifs en dehors des cours :

- Une **étude** dont le but est de permettre aux élèves à faire leur travail scolaire dans une salle silencieuse et surveillée tous les jours de 17h00 à 18h00.
- Une **assistance pédagogique** pour
 - Refaire travailler les élèves sur les compétences du socle commun
 - Aider les élèves à s'organiser
 - Donner des outils pour réaliser un travail scolaire

L'assistance pédagogique est encadrée par des enseignants du collège :

Mmes COMPAGNON, LETELLIER, OLIVER, PETIT & M. PATRON.

Ce dispositif gratuit s'adresse aux enfants présentant quelques difficultés de compréhension, de réalisation du travail personnel ou de méthode d'apprentissage. Il est nécessaire que l'élève suive l'assistance pédagogique pour au moins 4 séances.

Les niveaux concernés sont par ordre de priorité :

1. les 3^e
2. les 4^e
3. les 5^e (*soutien de maths le vendredi à 13h45*).
4. les 6^e (les 6^e A et B disposant déjà de soutien maths et anglais le vendredi à 14h40)

Les parents ou un professeur demandent à ce que l'élève puisse bénéficier de cette assistance en lien avec le professeur principal. Les groupes sont constitués en faible effectif (le mardi de 16h40 à 17h35 et le jeudi de 13h45 à 14h40 et 14h40 à 15h35).

Toutes les quatre semaines, un point sera fait sur les progrès de l'élève. Les groupes pourront alors évoluer, les parents concernés en seront informés.

L'assistance pédagogique ne dispense pas l'élève d'apprendre seul ses leçons et de faire ses exercices.

J.-P GRONDARD
Chef d'Etablissement